

Objectifs

- Disposer de connaissances approfondies sur le pilier 2 et 3 de la Directive
- Comprendre les principaux enjeux de la Gouvernance au sens de Solvabilité 2
- Connaître l'ensemble des rapports et états quantitatifs à remettre annuellement et trimestriellement

À qui s'adresse en particulier cette formation ?

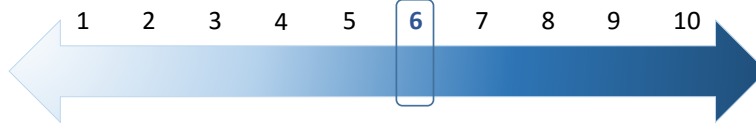
- À l'ensemble des membres du Conseil d'Administration
- Aux membres de la Direction Générale
- Aux responsables et opérationnels incarnant les fonctions clés « Gestion des risques » et « Actuariat »

Les formateurs

L'ensemble des formateurs sont actuaires de formation et disposent d'un niveau approfondi dans le domaine enseigné.

En outre, les formateurs ont eu l'occasion d'accompagner à de nombreuses reprises différents organismes d'assurance sur le sujet.

Quel est le niveau de difficulté de cette formation ?



Quels sont les prérequis nécessaires avant d'assister à cette formation ?

- Connaissances basiques sur Solvabilité 2
- Bases en analyse financière

Durée et format de la formation

- La durée de cette formation peut être adaptée en fonction du cas particulier de chaque entité d'assurance.
- Cette formation s'articule sous la forme de présentation magistrale, séances de questions-réponses et cas pratique.

Plan de la formation :

1. Solvabilité 2 : Un nouveau cadre réglementaire pour les assureurs européens

- A. Contexte
- B. Quelques rappels
- C. Les 3 piliers de Solvabilité 2

A. Le Pilier 2 : Les exigences qualitatives et la supervision

- B. Les fonctions clés et les politiques écrites
- C. La compétence et l'honorabilité
- D. Pratique de l'ORSA
- E. Rôle des élus dans le cadre de Solvabilité 2

3. Le Pilier 3 : Information du public et du superviseur

- A. Communication
- B. Des états quantitatifs validés par l'AMSB
- C. Rapport régulier au contrôleur
- D. Les autres reportings
- E. Conversion en XBRL

4. Conclusion